

Évolution de la situation des traitements d'immunothérapie allergénique aux venins d'hyménoptères, aux aéroallergènes, et des produits pour diagnostics

La reconnaissance de notre discipline comme une spécialité est une grande victoire, la première promotion de 27 internes de DES est en cours de première année, et une nouvelle promotion de 28 internes débutera sa formation en novembre 2018. Les premières qualifications en allergologie ont également eu lieu, avec 125 allergologues qualifiés spécialistes en juin 2018.

Cependant, malgré ces bonnes nouvelles, de nombreux obstacles restent à surmonter :

- Tout d'abord, les difficultés actuelles sur l'approvisionnement en venins d'hyménoptères. Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à une carence d'approvisionnement. Les patients qui bénéficiaient de ce traitement ont dû subir des modifications de leur protocole : espacement des injections et/ou diminution des doses injectées. Le laboratoire Stallergènes vient de recevoir une autorisation temporaire d'importation de venin depuis les États-Unis. Le laboratoire ALK a également une autorisation temporaire d'importation de venin depuis le Danemark et la Russie.

Cependant, seront disponibles uniquement des formes dosées à 550 µg, à dispensation hospitalière, et sans possibilité de rétrocession. Ceci a impacté et impactera encore la prise en charge de nos patients, qui sont nombreux à bénéficier de ce traitement par les allergologues exerçant en cabinet ou par nos confrères généralistes.

De plus, la charge de travail des hôpitaux, l'absence d'unités d'allergologie structurées, et de personnels dédiés engendreront des difficultés pour absorber ce flux de patients.

Le terme d'autorisation temporaire doit également nous faire réfléchir sur l'avenir de ces traitements. En effet, et malgré la bonne volonté affichée du laboratoire de rendre à nouveau disponible les venins dans leur format classique, nous ne disposons pas d'une visibilité satisfaisante sur les mois à venir. Est-ce que la quantité de venins importés permettra la prise en charge de l'ensemble de nos patients ? est-ce que cet approvisionnement sera pérenne et stable ? est-ce que nous devons initier les ultra-rushs des patients en attente et de ceux qui vont venir nous consulter dans ce contexte ? est-ce que le laboratoire ALK pourra mettre à disposition sur le marché français sa gamme d'immunothérapie allergénique pour les venins, dans quels délais, et sous quelles conditions ?

Beaucoup de questions sans réponse qui font que nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Des actions sont menées pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce problème, qui à cours et à long terme, peut mettre en jeu la vie de nos patients.

- Ensuite, les différents problèmes concernant nos traitements d'immunothérapie allergénique pour les aéroallergènes. Grâce à la mobilisation de la FFAL, et de tous les allergologues, la recommandation initiale de la Haute Autorité de Santé, qui prévoyait une diminution drastique du remboursement à 15%, ce qui aurait engendré une impossibilité d'accès aux soins pour beaucoup de patients, n'a pas été suivie. Le taux de remboursement APSI par voie sublinguale sera diminué à 30%, ce qui permet une prise en charge par les organismes complémentaires pour la majorité des patients. Ceci sera applicable dès parution du décret de l'UNCAM.

Par contre, les APSI dans leur forme injectable vont être totalement déremboursés.

Concernant les comprimés, le processus poursuit son cours de manière parallèle et un autre décret de l'UNCAM devrait fixer leur taux de remboursement, a priori à 30% également. Nous n'avons connaissance d'aucun délai quant à la parution de ces décrets.

En tout état de cause, ces taux ne seront valables que pour les 5 prochaines années, et une nouvelle évaluation sera effectuée par la Haute Autorité de Santé à cette échéance. Il est donc indispensable de mettre en place les études qui manquent à l'heure actuelle pour apporter la preuve de l'efficacité de ces traitements. Les laboratoires effectueront des études de mise sur le marché, et en parallèle, le groupe APSI, composée de membres du SYFAL, de l'ANAFORCAL, de la SFA, de l'AJAF, et de représentants des laboratoires mènera également des actions visant à évaluer l'immunothérapie, tant dans ses indications, que dans son mode d'administration ou encore pour développer des biomarqueurs pour décider de l'instauration et pour juger de son efficacité.

- Le dernier problème auquel nous faisons face est étroitement lié aux difficultés sur les APSI. En effet, les difficultés rencontrées par Stallergènes puis par ALK, ont mis en évidence la fragilité du marché et notre dépendance vis-à-vis de ces laboratoires. Cela a également entraîné une diminution de moyens diagnostiques : une raréfaction des prick-tests, des difficultés d'approvisionnements ainsi que l'impossibilité de réaliser des tests de provocation conjonctivaux ou nasaux, faute d'absence de matériel mis à disposition. Dans le cadre des études qui seront menées, il conviendra d'évaluer la nécessité d'élargir la gamme de tests mis à notre disposition afin de garantir un diagnostic optimal à nos patients.

Nous sommes à la croisée des chemins, les prochaines années seront déterminantes pour notre spécialité. Nous devons la faire évoluer et la structurer. Nous devons mener les études qui permettront la prise en charge de nos patients avec nos moyens actuels, mais également travailler, avec les laboratoires pharmaceutiques, pour imaginer des stratégies innovantes permettant de dessiner l'avenir de l'allergologie.